

FOYERS PORTATIFS ET FEUX EXTÉRIEURS

FOYERS PORTATIFS EXTÉRIEURS

Les foyers portatifs sont permis partout sur le territoire à condition de respecter les règles suivantes :

- ▶ Le feu ne doit pas toucher le sol.
- ▶ Les quatre côtés du foyer doivent être grillagés (ouvertures de 1 cm maximum).
- ▶ Le foyer doit être muni d'un pare-étincelles (trous de 1 cm maximum) avec ou sans cheminée.
- ▶ Le foyer doit être installé à au moins 3 mètres de tout bâtiment, arbre, objet combustible ou matière dangereuse.

FEUX À CIEL OUVERT (FEU ALLUMÉ DIRECTEMENT AU SOL)

- ▶ Dans tous les secteurs, un permis est obligatoire avant d'allumer un feu à ciel ouvert.
- ▶ Dans le périmètre urbain de la Ville de La Tuque, les feux à ciel ouvert sont strictement interdits. Aucun permis ne peut y être délivré.
- ▶ En cas d'infraction, une amende de 500 \$ + frais peut s'appliquer.

AVANT D'ALLUMER UN FEU

SI VOUS ÊTES EN FORÊT OU À PROXIMITÉ,
ASSUREZ-VOUS DE VÉRIFIER LES CONDITIONS
ET AVIS EN VIGUEUR AUPRÈS DE LA SOPFEU.

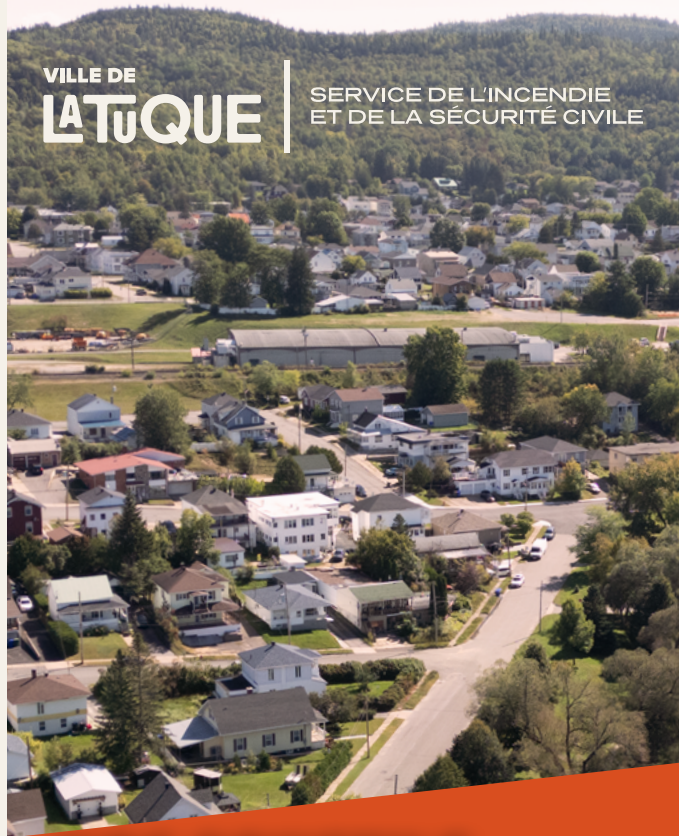
SERVICE DE L'INCENDIE ET DE LA SÉCURITÉ CIVILE

1 060, boul. Ducharme, La Tuque (Québec) G9X 3C4
incendie@ville.latuque.qc.ca | 819 523-9797



Base d'opérations de La Tuque
3 000, boul. Ducharme, La Tuque (Québec) G9X 4S9
courrier@sopfeu.qc.ca | 418 275-6400

POUR PLUS D'INFORMATIONS ET D'OUTILS
SUR LES PRINCIPES D'ATTÉNUATION:
sopfeu.qc.ca



NOS CONSEILS PRATIQUES

PRÉVENTION
ET ATTÉNUATION
DES RISQUES
DE FEU DE FORÊT
EN MILIEU PÉRIURBAIN
ET VILLÉGIATURE



PROTÉGEZ VOTRE HABITATION

MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS AUX FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION.

Au Québec, les feux de forêt et de végétation peuvent se propager rapidement. Ils peuvent mettre en danger la sécurité de la population, des habitations et des infrastructures. En prenant des mesures pour atténuer les risques, vous pouvez réduire les conséquences et protéger votre propriété.

LES MILIEUX PÉRIURBAINS SONT EXPOSÉS AU PASSAGE DU FEU.

Les feux de forêt font partie intégrante de nombreux écosystèmes forestiers. Cependant, ils peuvent s'avérer catastrophiques et dévastateurs lorsqu'ils se déclenchent en milieu périurbain. Un milieu périurbain est une zone habitée située en bordure de la forêt, faisant le lien entre les espaces urbains, ruraux et forestiers. De plus en plus prisé, il accueille souvent de nouveaux développements résidentiels en raison de sa proximité avec la nature.

Avant de procéder à certains travaux, tels que l'aménagement de votre terrain ou la coupe d'arbres, il est essentiel de vérifier la réglementation municipale ou gouvernementale en vigueur et d'obtenir un permis si nécessaire.

COMMENT UN INCENDIE PEUT SE PROPAGER À UNE HABITATION?

PAS DE COMBUSTIBLE, PAS DE FEU.

Les combustibles permettent à un incendie de se propager et de gagner en intensité. Parmi les principaux combustibles qui pourraient menacer votre habitation, on retrouve la végétation et les matières organiques mortes (arbres, branches, broussailles, herbes, amas de bois), ainsi que les matériaux et les structures inflammables, comme une galerie, un patio ou un cabanon.



LES FLAMMES DIRECTES

Les flammes peuvent atteindre une résidence lorsqu'elles embrasent d'autres objets inflammables sur leur chemin.



LA CHALEUR EXTRÊME

Les radiations thermiques qui émanent des flammes peuvent être suffisamment chaudes pour enflammer les matériaux combustibles de la résidence. La chaleur extrême générée par des flammes situées même à 30 mètres d'une résidence peut être suffisamment intense pour provoquer des dommages.



LES TISONS ET ÉTINCELLES

Les tisons et les étincelles peuvent être transportés par le vent à une distance pouvant aller jusqu'à deux kilomètres. Ils peuvent ensuite se déposer sur le toit ou sur d'autres éléments inflammables de la propriété et provoquer des incendies.



PRÉVENEZ LES RISQUES DE PROPAGATION D'UN FEU VERS VOTRE RÉSIDENCE

LES ZONES D'INTERVENTION



ZONE IMMÉDIATE

DISTANCE DE LA RÉSIDENCE 0 À 1,5 MÈTRE

Il est primordial d'éliminer tout combustible dans ce rayon très rapproché d'un bâtiment et des structures qui y sont attachées comme une galerie ou un patio. Des actions peuvent aussi être prises pour réduire l'inflammabilité du bâtiment, comme l'utilisation de matériaux résistants au feu, le nettoyage des gouttières ou l'ajout d'un pare-étincelles sur la cheminée.

ZONE INTERMÉDIAIRE

DISTANCE DE LA RÉSIDENCE 1,5 À 10 MÈTRES

L'aménagement de cette zone rapprochée de la résidence vise à créer un environnement où le feu ne pourra se répandre. Il faut choisir des végétaux et des matériaux résistants au feu. Il est recommandé d'éviter les conifères et le paillis, d'assurer l'entretien du terrain et d'entreposer le bois de chauffage à plus de 10 mètres de la résidence.

ZONE ÉTENDUE

DISTANCE DE LA RÉSIDENCE 10 À 30 MÈTRES

L'aménagement de cette zone périphérique à la résidence vise à réduire l'intensité potentielle d'un incendie vers la résidence. Il est conseillé d'assurer un espace entre les conifères et d'élaguer leurs branches basses, de retirer régulièrement les accumulations de branches tombées, d'herbes et d'aiguilles sèches pour éliminer les combustibles de surface.

VOICI CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE POUR PROTÉGER VOTRE HABITATION

- 1 Nettoyez les gouttières et le toit des débris tels que les feuilles, les aiguilles de résineux et les branches.
- 2 Fermez les espaces sous les balcons avec des matériaux ininflammables pour empêcher que des tisons puissent y pénétrer.
- 3 Installez un pare-étincelles ayant une ouverture maximale de 1 cm² sur la cheminée.
- 4 Choisissez des revêtements extérieurs offrant une résistance supérieure au feu.
- 5 Retirez toute matière combustible dans un rayon de 1,5 mètre d'un bâtiment.
- 6 S'assurer que les avant-toits sont fermés et que les événements sont grillagés pour éviter l'infiltration de braises et de tisons.
- 7 Évitez l'utilisation de paillis d'écorce ou d'autres matériaux inflammables dans l'aménagement paysager.
- 8 Gardez le terrain exempt de débris, de branches ou de feuilles mortes et tondre le gazon à une longueur maximale de 10 cm.
- 9 Favorisez les feuillus et évitez les conifères dans vos plantations.
- 10 Maintenez une distance de 3 mètres entre chaque conifère de la zone étendue.
- 11 Élaguez les conifères sur une hauteur de 2 mètres à partir du sol.
- 12 Entreposez les matières combustibles à plus de 10 mètres de tout bâtiment.

PRÉVENIR LES FEUX DE FORÊT

PRINCIPALES CAUSES DES FEUX DE FORÊT



L'ACTIVITÉ HUMAINE est la cause de la majorité des feux de forêt. Parmi les causes fréquentes d'incendies, notons les feux de camp, les articles de fumeurs et le brûlage de rebuts.

CHAQUE ANNÉE, 80 % DES INCENDIES DE FORÊT SONT CAUSÉS PAR L'ACTIVITÉ HUMAINE.

VOUS POUVEZ FAIRE LA DIFFÉRENCE : en adoptant des comportements sécuritaires, on peut éviter plus de 370 incendies de forêt par année.

BRÛLAGE DE REBUTS : chaque année, environ 75 incendies de forêt sont causés accidentellement par un brûlage de rebuts. Allez porter vos déchets à l'écocentre.

FEUX DE CAMP : chaque année, environ 60 incendies de forêt sont causés par un feu de camp dont on a perdu le contrôle ou qui n'a pas été complètement éteint. Utilisez des foyers extérieurs conformes munis d'un pare-étincelles.

ARTICLES DE FUMEURS : chaque année, environ 80 incendies de végétation sont causés par des mégots de cigarette et d'autres articles de fumeurs. Ne jetez jamais des articles de fumeurs dans un fossé ou une plate-bande.



LA Foudre peut frapper un arbre et l'enflammer ou encore toucher le sol et produire des étincelles au contact de végétation sèche comme des feuilles, des brindilles ou de l'herbe. Ces départs de feu liés à la foudre peuvent ensuite se propager rapidement et causer d'importants dommages sur de vastes superficies.

FEUX D'ARTIFICE : chaque année, environ trois incendies de forêt sont causés par des feux d'artifice. Cette activité est à proscrire par temps sec.

VÉHICULES TOUT-TERRAIN : chaque année, environ 10 incendies de forêt sont causés par des véhicules tout-terrain. Évitez les randonnées quand l'indice de feux de forêt est élevé.

CENDRES CHAUDES : chaque année, environ six incendies de forêt sont causés par des cendres encore trop chaudes disposées près de la forêt. Gardez vos cendres chaudes dans un contenant métallique et attendez au moins 7 jours avant d'en disposer.

